



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Maxime Trudel, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 567-8 modifiant le *Règlement numéro 567 relatif au traitement des élus municipaux*, aux endroits suivants, et ce, en date du 12 janvier 2026 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Maxime Trudel, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du *Règlement n° 567-8* sur le site Internet de la Municipalité le 12 janvier 2026.

Maxime Trudel
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint

12 janvier 2026

Date